

« Solutions locales pour un désordre global », le film de Coline Serreau :

Les semenciers français regrettent un propos univoque et les nombreuses erreurs factuelles sur un sujet pourtant essentiel à l'avenir de notre société

Paris, le 8 avril 2010. Le sujet est essentiel, le traitement proposé par le film de Coline Serreau est malheureusement décevant par les nombreuses inexactitudes qui le décrédibilisent.

Quelles solutions pour une agriculture et une alimentation durables dans un contexte de mondialisation ? « Solutions locales pour un désordre global » traite d'un sujet qui concerne toute la société et les semenciers au premier plan. Directement pris à parti, le GNIS qui rassemble les professionnels de la filière semences n'a pas été contacté pour exprimer son point de vue. Un parti pris revendiqué qui ôte toute pertinence au propos.

Les nombreuses erreurs factuelles du film véhiculent une image fautive des enjeux et des solutions possibles.

A plusieurs reprises les intervenants dénoncent la confiscation et le vol des semences des paysans par les semenciers. Dans la réalité, les semenciers n'ont des droits que sur les semences qu'ils ont eux-mêmes créées.

Sur les semences anciennes, le film s'appuie sur les propos de Dominique Guillet. Son association Kokopelli recueillerait et distribuerait gratuitement des semences anciennes, or Kokopelli vend des semences pour plusieurs centaines de milliers d'euros, parfois beaucoup plus cher que ses concurrents. Celles-ci ne sont pas toutes des variétés anciennes et Kokopelli a été condamné sur plainte de la Répression des Fraudes pour avoir notamment vendu illégalement des variétés modernes américaines. Plus de 300 variétés anciennes sont par ailleurs autorisées à la vente en France dans le cadre réglementaire établi par l'Etat. Enfin, le film ignore le travail des sélectionneurs et des associations. Ainsi, les 'Croqueurs de pommes' maintiennent plus de 1 000 variétés de pommiers et les réseaux de sélectionneurs plus de 30 000 variétés anciennes.

La réalité économique du secteur est niée : alors que la filière est constituée de 73 entreprises de sélection, à 70% des PME de type familial ou coopératif, et de 225 entreprises de production, le documentaire ne cite qu'une seule entreprise américaine pour dénoncer un secteur qui serait dominé par les multinationales.

Le Catalogue des 6 000 semences autorisées à la vente est présenté comme un outil du GNIS. En réalité, il dépend de l'Etat qui décide de l'inscription sur avis d'un comité consultatif où sont présents de nombreux organismes dont les représentants de l'agriculture biologique. Le Grenelle de l'Environnement a d'ailleurs consacré l'utilité du Catalogue.

Les semences vendues seraient plus gourmandes en intrants chimiques et pauvres en biodiversité. Les études de la recherche publique montrent le contraire, notamment que les variétés modernes ont de meilleurs résultats sans engrais et pesticides que les variétés anciennes. En effet, la résistance aux maladies et insectes ainsi que d'autres critères agronomiques sont évalués pour décider de l'inscription au Catalogue.

Les semences inscrites au Catalogue seraient souvent sous brevet américain. C'est faux. La filière semences et le GNIS défendent d'ailleurs un système de propriété intellectuelle appelé Certificat d'obtention végétale qui, contrairement au brevet, protège la nouvelle semence en laissant gratuit l'accès à son patrimoine génétique.

Le film valorise les solutions issues d'une agriculture biologique locale. Le GNIS est par principe ouvert à l'agriculture biologique qu'il refuse d'opposer à l'agriculture conventionnelle. Il représente ainsi ceux qui produisent les semences bio, dont les disponibilités sont accessibles depuis une base de données qu'il gère.

www.gnis.fr

Direction des Relations Extérieures du GNIS
François Burgaud
Tél : 01 42 33 51 12
francois.burgaud@gnis.fr

Agence de presse
STRATEGIES & IMAGE
Tél : 01 45 88 79 73
anne.rein@strategiesimage.com



Communiqué de presse

Le GNIS, Groupement national interprofessionnel des semences et plants, rassemble les professionnels de la filière semencière française : les sélectionneurs, les producteurs, les distributeurs, les agriculteurs-multiplicateurs et les utilisateurs. Il représente les intérêts de la filière et s'attache à coordonner son bon fonctionnement. Le GNIS est également l'organisme officiel auquel l'Etat a délégué des missions de service public dans le domaine du contrôle de la qualité et de la certification des semences. Pour en savoir plus : www.gnis.fr